

5 30/12
077
[] E C R E T N° 67/DF/227 du 24 Mai 1967

portent création d'un District à AWAE, Arrondissement d'ESSE, Département de la NEFOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN,

VU la Constitution du 1er Septembre 1961 et notamment ses articles 5 et 6

VU le décret n° 61/DF/15 du 20 octobre 1961 fixant l'Organisation Territoriale de la République Fédérale du Cameroun,

VU le décret n° 64/DF/223 du 20 juin 1964 portant modification du décret n° 62/DF/83 du 12 mars 1962 fixant délimitation territoriale et dénomination des Régions Administrative de la République Fédérale du Cameroun ;

VU le décret n° 64/DF/219 du 20 juin 1964 portant réorganisation de l'Administration Territoriale du Département du Nyong et Sanaga ;

APRES avis du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun Oriental,

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé un District à AWAE, Arrondissement d'ESSE, Département de la NEFOU, ayant pour Chef-lieu AWAE.

Son ressort territorial s'étend sur les Groupements-ci-après :
AVAMANGA, ATERANGA, MINKOM, EDOUMA et YENESSOMO.

Article 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun en français et en anglais.

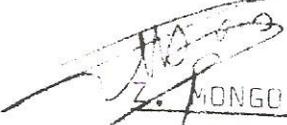
YAOUNDE, le 24 Mai 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE

(é) EL HADJ AHMADOU AHIDJO

Pour Ampliation,

LE SECRETAIRE GENERAL


Z. MONGO SOO